

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 24 NOVEMBRE 2023

N° 2023-12-08

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre novembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Didier-Claude BLANC.

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 11

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 13  
Exprimées par pouvoirs : 12  
**Total (mini 19) : 25**

**Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

#### **1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

#### **9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Kevin QUEYREL, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Yann TRACOL.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP à Kevin QUEYREL, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Nicolas DARAGON à Christelle RUYSSCHAERT, Vincent JACQUEMART à Gilles CREMILLIEUX, Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Éric RICHARD à Philippe CAHN, Pascale ROCHAS à Lionel TARDY.

Délégué-e excusé-e : Pierre COMBES, Jean-Jacques MONPEYSEN, Corinne MOULIN, Marlène MOURIER, Nicole PELOUX, Gérard TENOUX, Danielle TOUCHE.

\*\*\*\*\*

Monsieur Didier-Claude BLANC déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance

**Objet : Animation des sites Natura 2000 des « Baronnies – gorges de l'Eygues » et « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » - Année 2024 - Budget prévisionnel et plan de financement**

Montant des dépenses PnrBP	2024
Fonctionnement	133 078,40 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	133 078,40 €	133 078,40 €

**Rapport :**

Le 1<sup>er</sup> vice-président expose,

L'Eygues est concernée par deux sites Natura 2000 :

- \* une « Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Baronnies – gorges de l'Eygues » ;
- \* une « Zone Spéciale de Conservation (ZSC) des Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues »

L'existence de ces sites Natura 2000 met en lumière la singularité de la biodiversité présente au sein des milieux naturels en lien avec cette rivière encore préservée. C'est une richesse naturelle majeure du Parc.

Le Parc est fortement impliqué depuis de nombreuses années dans la préservation de l'Eygues, en particulier au travers de la politique Natura 2000. Animateur depuis 2015 de la ZPS, il s'est récemment porté candidat pour l'animation de la ZSC, après en avoir élaboré le Document d'Objectif (DOCOB). Cette orientation est conforme avec la volonté du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, à qui la compétence Natura 2000 a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'animation des DOCOB prévoit un accompagnement des communes et acteurs concernés, sur :

- \* la mise en œuvre d'actions contractuelles (MAEC, contrats, charte...) et non contractuelles ;
- \* l'amélioration de la connaissance (inventaires et suivis de la biodiversité) ;
- \* l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.

Ces volets sont complétés par des actions de communication, de sensibilisation et d'information ainsi que la gestion administrative et financière, et l'animation de la gouvernance des sites Natura 2000.

Afin de pouvoir assurer les missions nécessaires à l'animation des DOCOB de ces deux sites Natura 2000, le Parc va mobiliser le dispositif financier proposé par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour appeler des crédits de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Union Européenne (FEADER) selon les plans de financement suivants :

Animation du DOCOB des Baronnies – gorges de l'Eygues (Directive Oiseaux) en 2024 : 1 ETP

<b>Dépenses</b>	<b>Montant € TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant € TTC</b>
Chargé-e de projet Natura 2000 – salaire et charges (1 607h / 1 ETP)	45 032,67 €	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes 50% et FEADER 50%	67 039,20 €
Prestations de service (dont suivis naturalistes et communication)	13 000,00 €		
Coûts indirects	6 754,90 €		
Frais de mission	2 251,63 €		
<b>Total</b>	<b>67 039,20 €</b>	<b>Total</b>	<b>67 039,20 €</b>



Animation du DOCOB des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » (Directive Habitats) en 2024 :  
1 ETP

<b>Dépenses</b>	<b>Montant € TTC</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant € TTC</b>
Chargé-e de projet Natura 2000 – salaire et charges (1 607h / 1 ETP)	45 032,67 €	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes 50% et FEADER 50%	66 039,20 €
Prestations de service (dont suivis naturalistes et communication)	12 000,00 €		
Coûts indirects	6 754,90 €		
Frais de mission	2 251,63 €		
<b>Total</b>	<b>66 039,20 €</b>	<b>Total</b>	<b>66 039,20 €</b>

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2023-08-09, en date du 10 juillet 2023, et qui propose la candidature du Parc à l'animation du site Natura 2000 des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » ;
- ◆ Vu la convention de transfert 2022-2024 entre l'Etat et le syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales cadrant le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et l'animation du site Natura 2000 FR8212019 des « Baronnies – Gorges de l'Eygues » ;
- ◆ Vu la délibération de l'assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du 29 juin 2023, intitulée « la Région protège son patrimoine naturel exceptionnel » ;
- ◆ Considérant l'orientation I.1.2 de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, visant à « Préserver les milieux naturels et les espèces remarquables pour contribuer au maintien et à l'enrichissement de la biodiversité » ;
- ◆ Considérant les échanges avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le portage de l'animation des deux sites Natura 2000 concernés par la présente délibération ;
- **Valide** les plans de financement présentés ci-dessus afin de conduire l'animation des sites Natura 2000 des « Baronnies – gorges de l'Eygues » et des « Forêts alluviales, rivière et gorges de l'Eygues » en 2024 ;
- **Décide** de déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes selon les modalités prévues aux plans de financement ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

